

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	13
Procurations	01
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le **JEUDI 31 MARS 2022 à 17H30**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, BISSON Alex NANNINI Véronique, REGNIER Hélène, MATHIEU Nicole, GODART Annick, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, ROUSSELON Olivier, MISSONIER Jean-Marc, FUENTE Thomas, MOUCHE Wali.

Pouvoir : M. Guy PUCCIO à M. CALEGARI Patrick.

Absents : Mme BRAO Florence,

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Nicole

DELI : 222022

Objet : Vote du budget primitif 2022 : communal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget communal de l'exercice 2022 qui est équilibré en dépenses et recettes :

- Section d'investissement : en dépenses **857 511.28 €** - en recettes **857 511.28 €**
- section de Fonctionnement : en dépenses **815 595.95€** -en recettes **815 595.95€**

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à prendre toutes les mesures et signer tous les documents pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, ouï son Maire, et après en avoir délibéré,

- *approuve le Budget primitif 2022 de la commune de Roquestéron.*

- *Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les documents pour l'exécution de la présente délibération.*

Le Maire,

Danielle CHABAUD

AR Prefecture

006-210601068-20220331-DELI222022-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022